



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS L'ALLIER

Bilan annuel 2021

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



SOMMAIRE

1. Définitions

p.1

2. Caractéristiques routières du département de l'Allier en 2021

p.1

3. Accidentologie départementale

p.1

3.1. Introduction

3.2. Bilan général sur 10 ans

3.3. Bilan 2019-2021

3.4. Focus sur la mortalité routière 2021

4. Actions départementales de sécurité routière 2021

p.1

1. Définitions

Un accident corporel (mortel ou non mortel) de la circulation routière est un accident qui :

- ▶ provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux,
- ▶ survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- ▶ implique au moins un véhicule.

Parmi les **victimes**, on distingue :

- ▶ les personnes tuées : personnes qui décèdent du fait de l'accident, sur le coup ou dans les trente jours qui suivent,
- ▶ les personnes blessées : victimes non tuées.

Parmi les **personnes blessées**, il convient de différencier :

- ▶ les blessés dits « hospitalisés » : victimes hospitalisées plus de 24 heures,
- ▶ les blessés légers : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

2. Caractéristiques routières du département de l'Allier en 2021

Le département de l'Allier dispose d'un réseau autoroutier concédé exploité par APRR et composé de :

- ▶ l'A71 : 78,6 km
- ▶ l'A714 : 10,4 km
- ▶ l'A 719 : 22,7 km

Depuis le 16 mars 2020, APRR est devenue gestionnaire de la RN79 (91,9 km), qui est en cours de transformation en autoroute par le concessionnaire ALIAÉ, désigné par décret du 12 mars 2020.

L'Allier dispose également d'un réseau routier national non concédé (RRN). Celui-ci est géré par la DIR Centre-Est et la DIR Centre-Ouest. Il est composé de :

- ▶ la RN7 : 88,1 km
- ▶ la RN209 : 14,7 km
- ▶ la RN145 : 19,4 km

Le réseau des routes départementales représente 5280 km, y compris les anciennes routes nationales transférées. Quelques routes départementales présentent des enjeux spécifiques d'exploitation en raison de leur importance économique et sont classées Routes à Grande Circulation (RGC).

Par arrêté du président du Conseil départemental en date du 3 décembre 2020, la vitesse maximale autorisée est repassée à 90 km/h sur ces routes départementales.

Le tableau ci-dessous synthétise le linéaire en km pour chaque type de route :

	Autouroutes	Routes nationales	Routes départementales	Voies communales
Linéaire en km	112	214	5280	7458

3. Accidentologie départementale

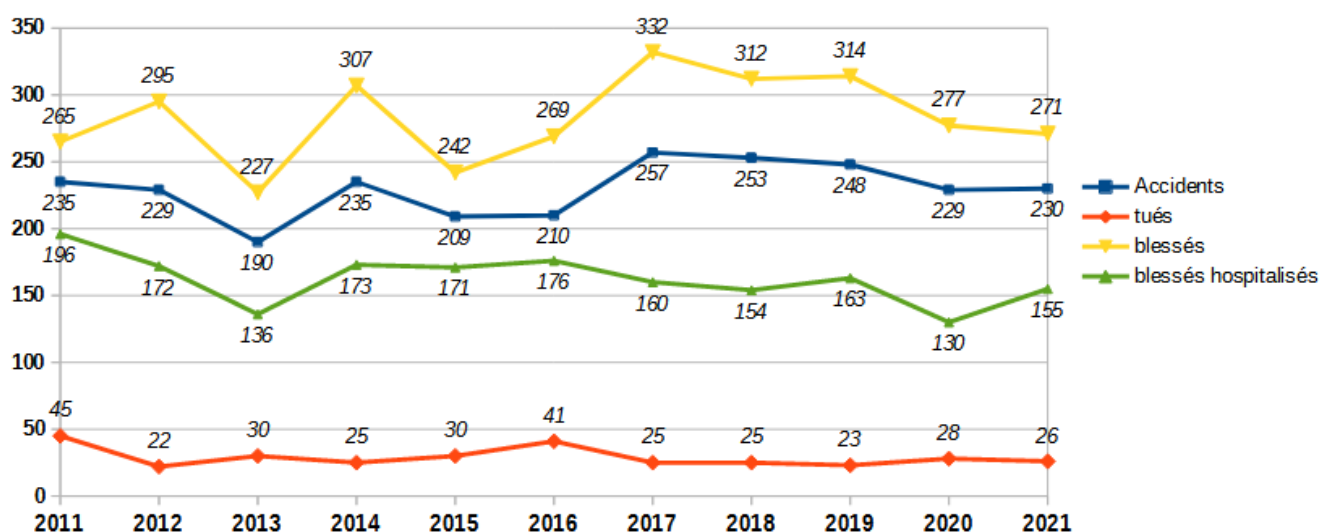
3.1. Introduction

Les indicateurs de l'accidentalité routière 2020 et 2021 ont été perturbés par les aléas de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les mesures de restriction, qui ont limité les déplacements des Français.

Au vu des données atypiques de l'année 2020, l'analyse des indicateurs 2021 sera réalisée par rapport à l'année de référence avant pandémie : l'année 2019.

3.2 Bilan général sur 10 ans

L'accidentalité de l'Allier 2011-2021



L'année 2021 affiche un nombre d'accidents quasiment stable par rapport à 2020. Il faut remonter à 2016 pour connaître une accidentalité inférieure. Le nombre de blessés suit également cette tendance avec une baisse régulière depuis 2017.

Après avoir largement chuté en 2020, le nombre de blessés hospitalisés a subi une forte augmentation en 2021 pour atteindre des chiffres proches des années avant pandémie. Alors que les accidents diminuent, le nombre de tués sur les routes du département a augmenté ces deux dernières années. Les accidents en 2020 et 2021 ont été moins nombreux mais plus graves.

3.3 : Bilan 2019-2021

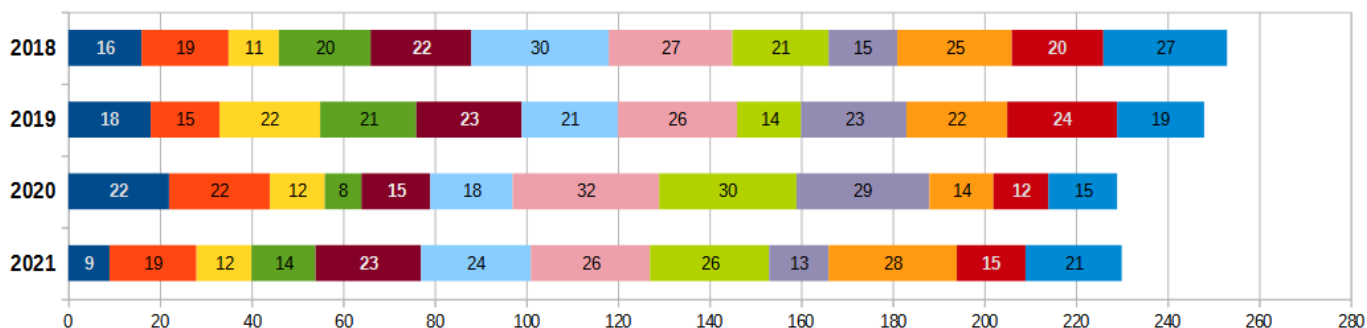
	2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019	
				écart	pourcentage	écart	pourcentage
Accidents	230	229	248	1	0,44%	-18	-7,26%
tués	26	28	23	-2	-7,14%	3	13,04%
blessés	271	277	314	-6	-2,17%	-43	-13,69%
blessés hospitalisés	155	130	163	25	19,23%	-8	-4,91%

Par rapport à 2019, l'année 2021 affiche une diminution de -7 % du nombre d'accidents corporels relevés et -13 % du nombre de blessés. Les blessés hospitalisés baissent dans une moindre mesure avec près de -5 %. Seul le nombre de tués est en forte augmentation avec +13 %.

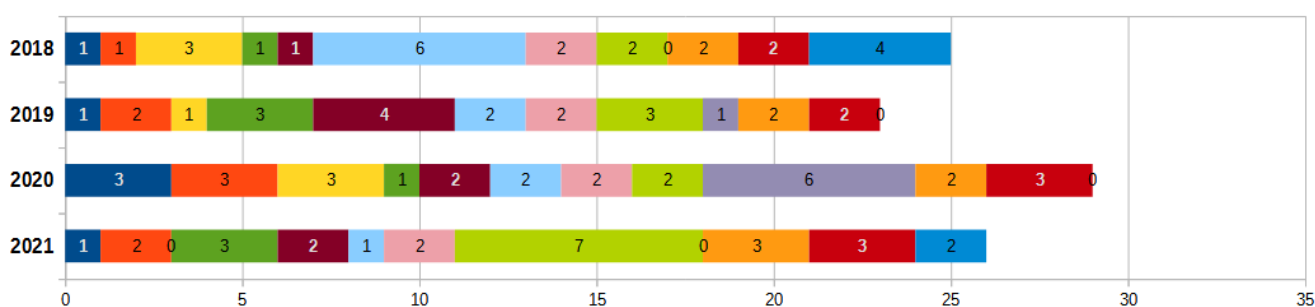
L'accidentalité du département au fil des mois (accidents, blessés, décès) ne suit aucune logique et est très différente d'une année à l'autre.

■ janvier ■ février ■ mars ■ avril ■ mai ■ juin ■ juillet ■ août ■ septembre ■ octobre ■ novembre ■ décembre

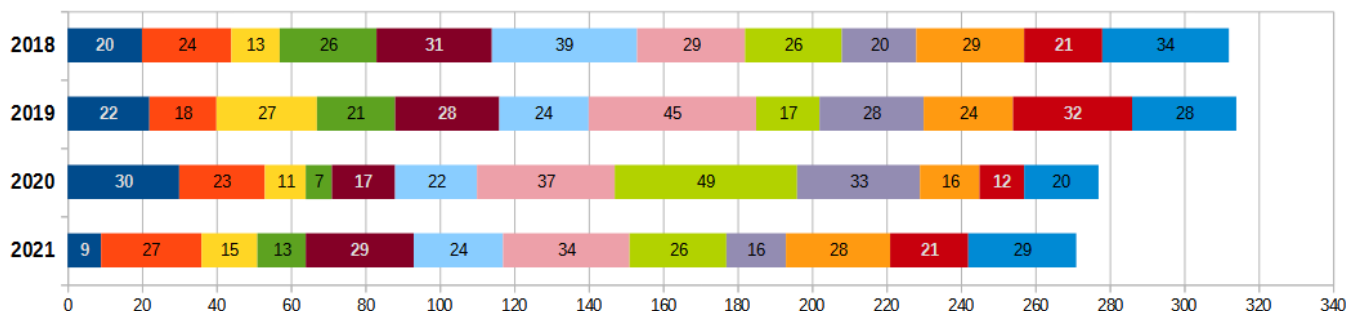
Nombre accidents corporels



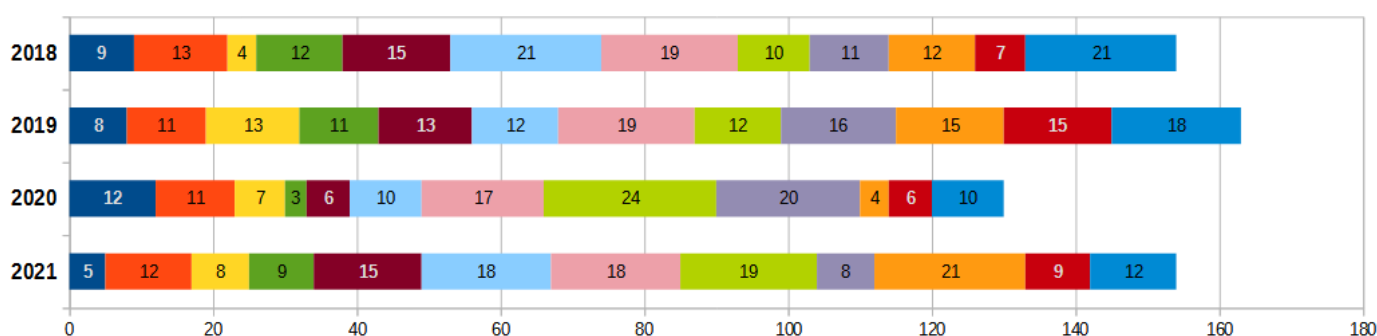
Nombre de décès



Nombre de blessés



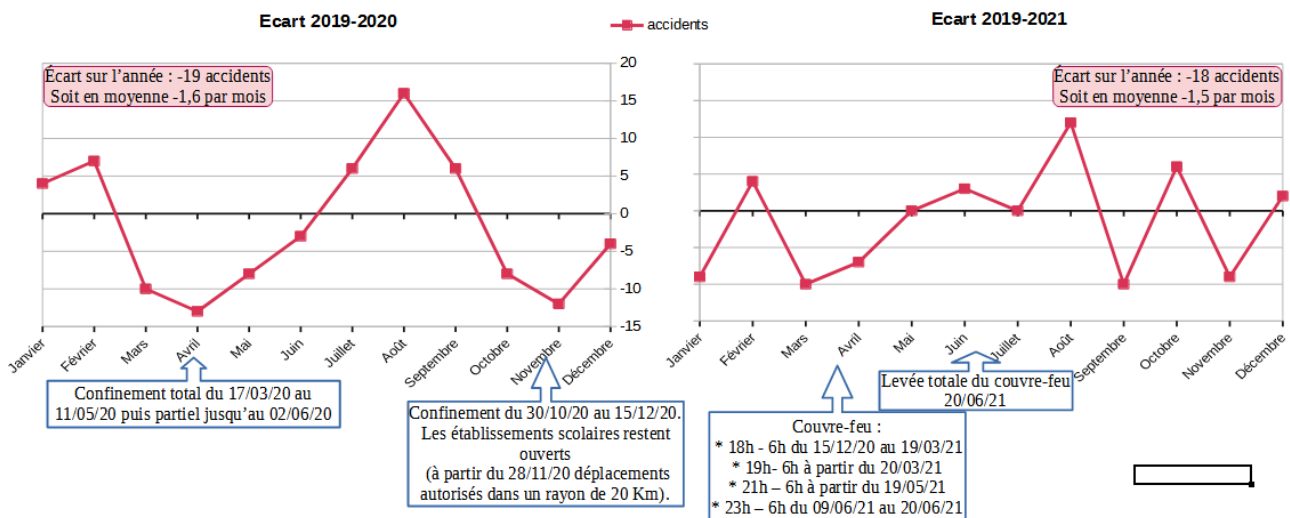
Nombre de blessés hospitalisés



Quelques précisions sur l'accidentologie 2021 :

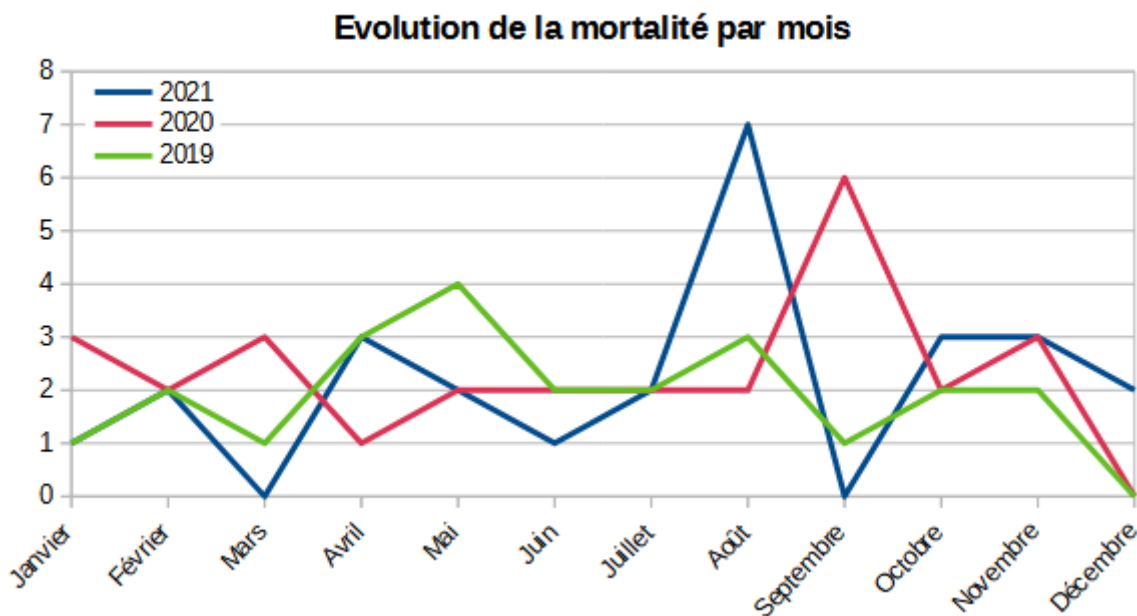
- ▶ 68 % des blessés hospitalisés, 69 % des blessés légers et 85 % des tués sont des hommes.
- ▶ 73 % des victimes (blessées ou tuées) étaient des conducteurs, 27 % étaient passagers ou piétons.

Comme cité précédemment, la crise sanitaire a influencé les données de l'accidentologie sur l'ensemble du territoire. Dans l'Allier, cette influence a été dans une moindre mesure. Le graphique ci-dessous reflète l'écart, en nombre d'accidents, entre 2019 (année de comparaison avant pandémie) et les années 2020 et 2021.



En comparaison de l'année 2019, 2020 affiche -19 accidents, soit une moyenne de -1,6 accidents par mois. L'année 2021 affiche -18 accidents, soit une moyenne de -1,5 accidents par mois. Cette diminution est relativement faible compte tenu des fortes restrictions de déplacement qui avaient été mises en place durant de nombreux mois.

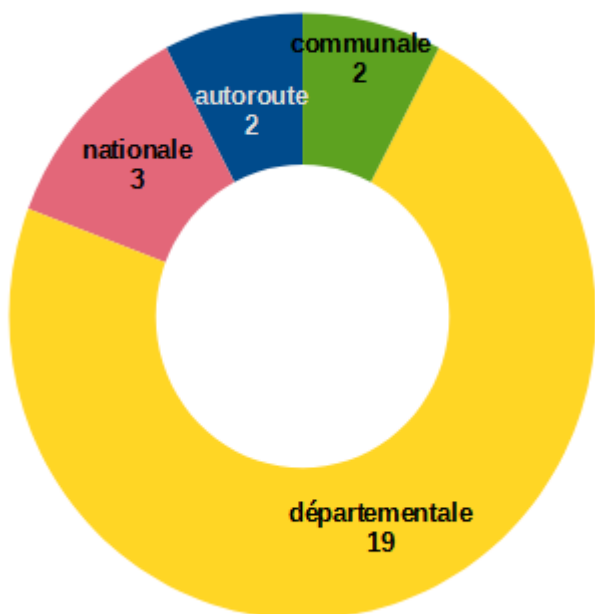
3.4. Focus sur la mortalité routière 2021



On observe un pic d'accidents mortels en septembre 2020 et en août 2021. Ces deux pics ont eu lieu hors période de confinement ou de couvre-feu.

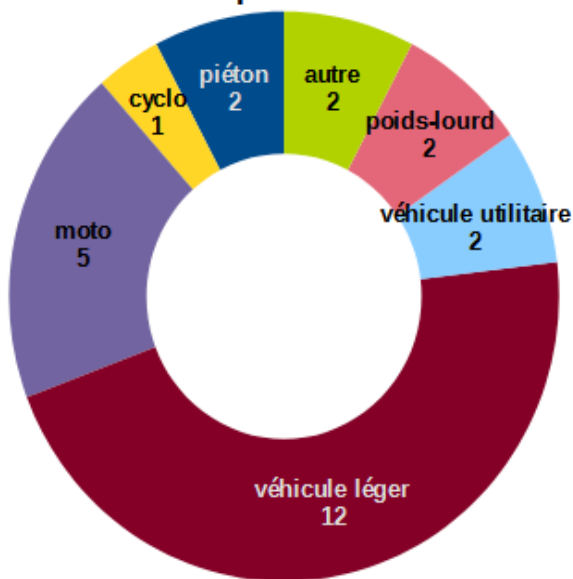
En 2021, dans l'Allier, on relève 25 accidents mortels et 26 tués (un accident ayant fait 2 tués).

mortalité selon le réseau routier



En 2021, au prorata du linéaire total de chaque réseau routier, le plus impacté est le réseau autoroutier avec 1,79 accidents au 100 km, suivi par les routes nationales avec 1,4 accidents au 100 Km, puis le réseau départemental avec 0,36 accident et enfin le réseau communal avec 0,03 accident.

mortalité 2021 selon le mode de déplacement

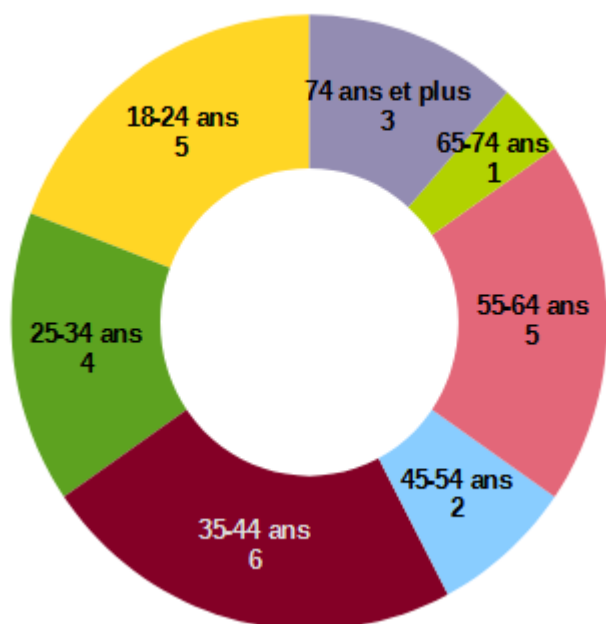


Sur les 26 personnes tuées au cours de l'année 2021, 22 étaient conducteurs, 2 piétons et 2 passagers.

Les conducteurs de véhicules légers sont les plus impactés, mais il s'agit également du mode de transport le plus répandu.

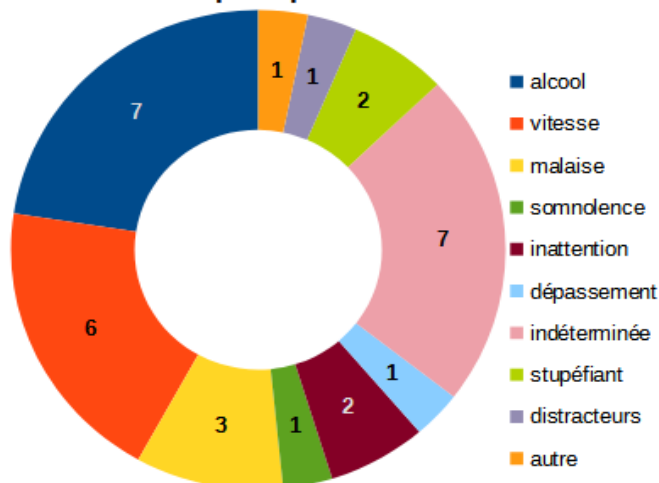
5 motocyclistes ont trouvé la mort sur les routes de l'Allier en 2021.

mortalité 2021 par tranche d'âge



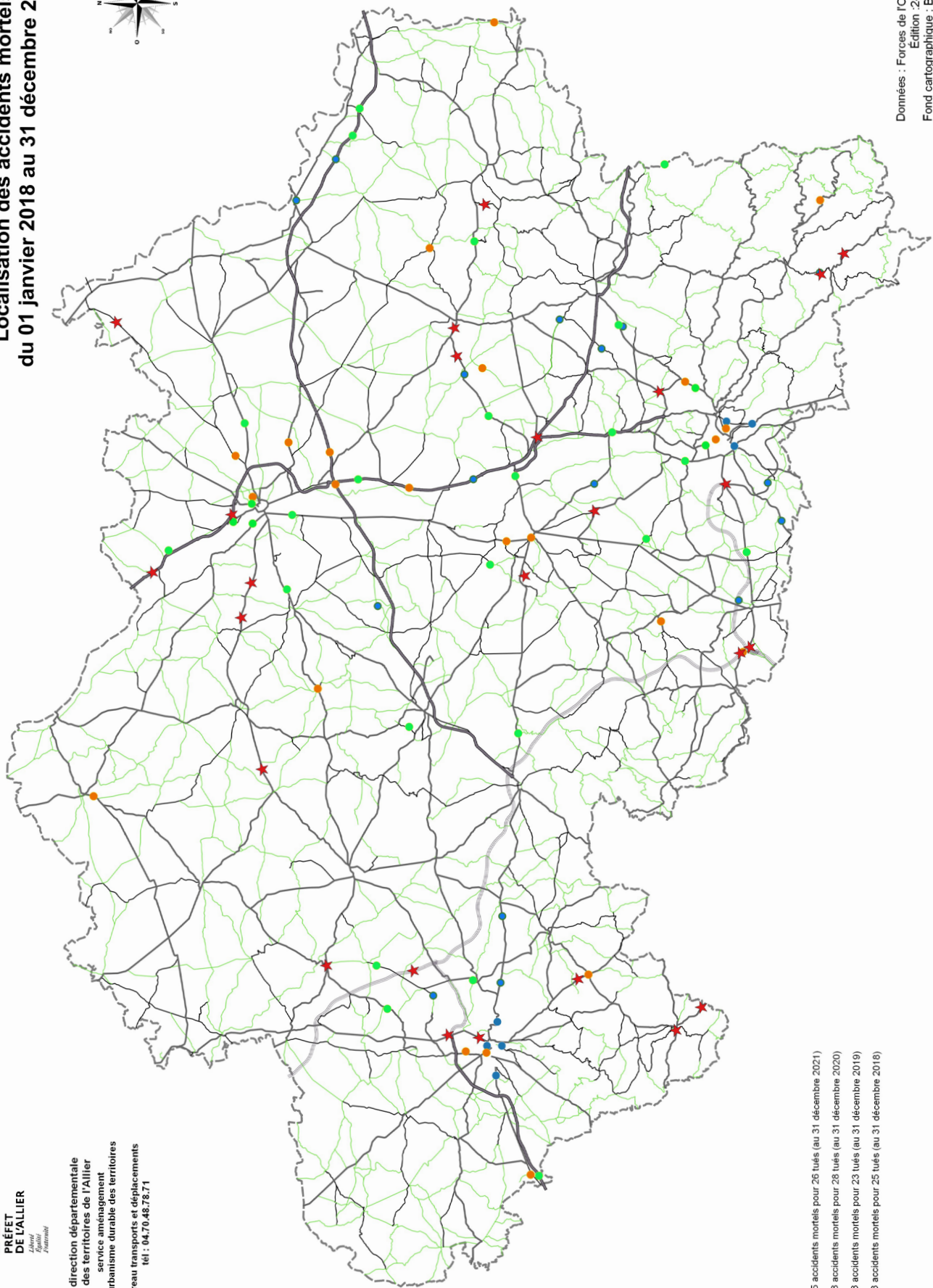
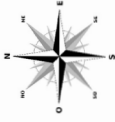
La tranche d'âge la plus impactée en 2021 est « 35-44 ans » avec 6 tués, suivie de près par les 18-24 ans et les 55-64 ans avec chacune 5 tués.

accidents mortels : principales causes identifiées



Souvent, plusieurs causes sont identifiées pour un même accident. Au regard du cumul de tous ces facteurs, il ressort en priorité la consommation d'alcool (relevée dans 28 % des accidents mortels) et la vitesse excessive (relevés dans 24 % des accidents mortels). 28 % des causes n'ont pas pu être déterminées.

Localisation des accidents mortels du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2021



 **PRÉFET
DE L'ALLIER**
*Liberté
Équité
Progrès*

direction départementale
des territoires de l'Allier
service aménagement
et urbanisme durable des territoires
bureau transports et déplacements
tel : 04.70.48.78.71

- ★ 25 accidents mortels pour 26 tués (au 31 décembre 2021)
- 28 accidents mortels pour 28 tués (au 31 décembre 2020)
- 23 accidents mortels pour 23 tués (au 31 décembre 2019)
- 23 accidents mortels pour 25 tués (au 31 décembre 2018)

Données : Forces de l'Ordre Allier
Edition : 24.01.2022
Fond cartographique : BDCARTO

4. Actions départementales de sécurité routière 2021

Afin de lutter contre l'insécurité routière, des actions de sensibilisation ont été organisées dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2021.

Le budget alloué était de 51 500€.

Le PDASR 2021 a permis d'organiser, avec différents partenaires (association, collectivités locales, entreprises, écoles...), 43 actions de sécurité routière subventionnées ou non, déclinées en fonction des enjeux définis dans le document général d'orientation (DGO) 2018-2022.

Les enjeux du DGO portent particulièrement sur les jeunes, les deux-roues motorisés, les seniors, le risque professionnel, les manifestations grand public.

Outre les actions dans les collèges, plusieurs autres actions ont été organisées auprès des jeunes, dont, entre autres :

- ▶ sensibilisation aux « perturbateurs au volant » en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Cusset,
- ▶ prévention au code de la route mise en place par la maison des jeunes et de la culture de Montluçon,
- ▶ prévention et sensibilisation aux risques et aux dangers de la route auprès de jeunes en réinsertion professionnelle,
- ▶ sensibilisation à la sécurité routière pour les élèves de classes CM1 et CM2 .

Plusieurs actions (rallyes) ont été organisées à l'intention des deux-roues motorisés.

Deux actions ont été mises en place par la police municipale d'Avermes l'une en faveur des agents municipaux, et l'autre pour les seniors.

Un village sécurité routière, pour tout public, a été mis en place par la ville de Commentry.

Cette liste, loin d'être exhaustive, démontre une réelle implication de tous les acteurs en faveur d'une réduction de l'accidentalité dans le département.